

Toutes inimitiez , hostilitiez , guerres & discordes entre ledit Roy Très-Chrétien , & ladite Reine de la Grande-Bretagne , & pareillement entre leurs Sujets , cesseront & demeureront éteintes & abolies ; en sorte qu'ils éviteront soigneusement à l'avenir de se faire de part ni d'autre aucun tort ; injure ou préjudice , & qu'ils s'abstiendront de s'attaquer , piller , troubler , ou inquieter en quelque maniere que ce soit , par Terre , par Mer , ou autres Eaux , dans tous les endroits du monde , & particulièrement dans toute l'étendue des Royaumes , Terres & Seigneuries dudit Roy & de ladite Reine , sans aucune exception.

III.

Tous les torts , dommages injures & offenses que ledit Roy Très-Chrétien , & ladite Reine de la Grande-Bretagne , & leurs Sujets auront soufferts & reçus les uns des autres pendant cette guerre seront absolument oubliez , Et leurs Majestez & leurs Sujets , pour quelque cause ou occasion que ce puisse être , ne feront désormais , ni ne commanderont ou ne souffriront qu'il soit reciproquement fait de part ni d'autre aucun Acte d'hostilité , ou d'inimitié , trouble ou préjudice de quelque nature & maniere que ce puisse être , par autrui ou par soi-même , en public ou en secret , directement ou indirectement par voye de fait , ou sous prétexte de Justice.